

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RISOUL**

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exerci ce	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 27 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 9h00,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

Sens du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date convocation

Le 16 avril 2026

Date d'affichage :

Le 16 avril 2026

Présents : Mmes et Mrs les conseillers : Mmes : ASSAUD Chloé, BASIRE-BONNAFFOUX Sandra, ESMIEU Séverine, MARY Pauline, SALIGNAC Michèle, VASINA Pauline, Mrs : BONNAFFOUX Mickaël, BRUN Jean Luc, CARRETTA Thierry, FISLER Quentin, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

Excusé :

Absents : Mme ALMERAS Sylvie, M. FEUILLASSIER Sylvain

Secrétaire de séance : Mme VASINA Pauline.

Budget Principal - Décision modificative du budget n°1 (modification n°1) : Ajustements budgétaires.

COMPTES DEPENSES

<u>CHAP.</u>	<u>COMPTE</u>	<u>OPER.</u>	<u>NATURE</u>	<u>MONTANT</u>
20	203	129	Etude UTN	+ 30 000.00
21	212	OPNI	Aménagement de terrains	+ 20 000.00
21	2151	10016	Voirie Communale	+ 60 000.00
21	2151	10046	Inondations décembre 2023	+ 19 615.00
21	2151	10048	Aménagement station	+ 150 000.00
21	2183	OPNI	Matériel bureau et informatique	+ 9 300.00
65	65311		Indemnités des élus	+17 500.00
65	65313		Cotisations de retraite	+ 1 000.00
023	023		Virement vers la section d'investissement	+ 288 915.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
731	73111		Impôts directs locaux	+ 129 610.00
74	74111		Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	+ 7 128.00
74	741121		Dotation de solidarité rurale (DSR)	+ 132 608.00
74	741127		Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	+ 30 216.00
74	742		Dotation Elu local	+ 255.00
74	74833		Etat Compensation de taxe foncière	+ 7 598.00
021	021	OPFI	Virement depuis la section de fonctionnement	+ 288 915.00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
Décide d'approuver la décision modificative n°1.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Régis SIMOND



La Secrétaire de Séance

Pauline VASINA

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Le recours peut également être déposé sur l'application en ligne du Ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

La délibération peut également faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

Réception par le préfet : 28/04/2026
 Publication : 28/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

